

Cergy-Pontoise, le 13 janvier 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ouverture des centres de vaccination dans le Val-d'Oise

Dans le Val-d'Oise, la campagne de vaccination contre la Covid-19 a débuté le 4 janvier 2021. Conformément à la stratégie arrêtée par le Gouvernement, cette première phase s'adresse aux :

- résidents en EHPAD et Unités de soins longues durées (USLD),
- Personnes âgées de 50 ans et plus, ou présentant une comorbidité parmi les professions suivantes :
 - o Professionnels de santé,
 - o Aides à domicile,
 - o Sapeurs-pompiers

Au 13 janvier, 3 714 personnes ont ainsi pu être vaccinées.

Où se faire vacciner ?

A partir du 18 janvier, les personnes de 75 ans et plus pourront également se faire vacciner dans l'un des centres de vaccination suivants :

- Argenteuil : Centre hospitalier d'Argenteuil, salle Agora, 60 rue du Lieutenant-Colonel Prudhon (18 janvier)
- Cergy Pontoise :
Cergy : Centre médical des Linandes- 8 les Linandes Pourpres (18 janvier)
Pontoise : Espace Cordeliers- 2 rue Rodin (18 janvier)
- Gonesse : Centre hospitalier de Gonesse – 2 boulevard du 19 mars 1962 (18 janvier)
- Goussainville : Gymnase Nelson Mandela – 21 avenue de Montmorency (18 janvier)
- Haut Val d'Oise :
Beaumont s/ Oise : Centre hospitalier – 25 rue Edmond Turcq (18 janvier)
- L'Isle Adam : Hôpital gériatrique – 9 rue Chantepie Mancier (21 janvier)
- Magny en Vexin : Maison de santé – 6 boulevard de la République (18 janvier)
- Sarcelles : Maison de quartier Watteau – Route des Refuzniks (18 janvier)
- Taverny : Gymnase André Messager – Voie des sports (18 janvier)

- Val d'Oise Centre :
Enghien les Bains : Salle communale des thermes (18 janvier)
Montmorency : 3 avenue Foch (18 janvier)
Saint-Brice-sous-Forêt : 5 bis rue de la forêt (18 janvier)
- Ermont : Gymnase Raoul Dautry – avenue Louis Armand – (semaine du 25 janvier)

Ces centres sont répartis sur l'ensemble du département, en fonction de la densité de population des personnes âgées de 75 ans et plus. D'autres centres seront susceptibles d'ouvrir au regard de l'évolution de la campagne de vaccination.

Comment prendre rendez-vous ?

Toute personne peut prendre rendez-vous dans le centre de son choix.

Les modalités d'accès et les coordonnées des centres de vaccination, seront mises à jour en temps réel, et

disponibles sur www.sante.fr

La prise de rendez-vous se fait pour la première et la seconde injection :

- sur internet à partir du 14 janvier en fin de journée sur les sites **doctolib** (www.doctolib.fr) **keldoc** (www.keldoc.com), et **maïa** (www.maiia.com),

ou

- par téléphone en appelant directement le centre concerné.

Comment se déroule la vaccination ?

La vaccination est gratuite et nécessite deux injections à 28 jours d'écart, au plus.

Le jour du rendez-vous il sera nécessaire de présenter un justificatif d'âge ainsi que la carte vitale ou le numéro de sécurité sociale. Après avoir vérifié l'absence de contre-indication, et si nécessaire avoir bénéficié d'un entretien médical sur place, la vaccination sera effectuée. Une surveillance de 15 minutes en salle d'attente après l'injection sera nécessaire.

S'il n'est pas possible de se déplacer ?

Les collectivités territoriales sont fortement mobilisées pour accompagner les personnes ne pouvant accéder par leurs propres moyens aux centres de vaccination. Si l'état de santé de la personne rend strictement impossible tout déplacement, son médecin traitant pourra, à sa demande, solliciter l'Agence régionale de santé afin qu'une solution adaptée soit mise en oeuvre.

Cette nouvelle étape dans la campagne de vaccination permettra aux personnes les plus fragiles d'être mieux protégées contre la Covid-19.

Un point hebdomadaire de la vaccination dans le département sera disponible sur le site internet de la préfecture.

Cette nouvelle étape débute dans un contexte sanitaire épidémiologique départemental préoccupant. Au 13 janvier, le taux d'incidence est de 201 cas pour 100 000 habitants, soit plus de 2 500 nouveaux cas par semaine dans le Val-d'Oise. Cet indicateur est en constante augmentation depuis le 27 décembre 2020 où il s'établissait à 117. Dans le département, 32 patients atteints de la Covid-19 sont actuellement hospitalisés en service de réanimation, ce qui représente une occupation de 61,5 % des lits disponibles.

Afin de lutter contre la propagation de cette pandémie, le respect des gestes barrières, le port du masque, la limitation des rassemblements à 6 personnes, y compris dans la sphère privée, doivent continuer à être respectés impérativement.

Bureau de la communication interministérielle

Bureau : 01 34 20 94 58
Portable : 06 80 28 62 40
Mél : pref-communication@val-doise.gouv.fr

5, Avenue Bernard Hirsch
95010 Cergy-Pontoise Cedex

SERVICE DEPARTEMENTAL GRATUIT DE TRANSPORT VERS LES CENTRES DE VACCINATION

Il s'agit d'un service de transport collectif réalisé par l'entreprise Flexcité, qui assure actuellement le service PAM 95 (Pour Aider à la Mobilité, à destination des personnes handicapées). Le service est intégralement payé par le Département, gratuit pour l'usager.

Qui peut bénéficier du service ?

Seules les personnes identifiées comme prioritaires par l'État pour la vaccination, celles âgées de 75 ans et plus, hors EHPAD, ainsi que les personnes vulnérables à très haut risque¹, sont concernées. Le service ayant une capacité limitée, il s'adresse uniquement aux personnes qui n'ont pas d'autres solutions pour se déplacer.

Les personnes en EHPAD ne sont pas éligibles pour ce service, leur transport devant être assuré par l'établissement.

Comment se déroule une course ?

La personne est prise en charge par le conducteur du véhicule sur l'espace public. Elle doit se tenir prête, devant chez elle, à l'heure convenue lors de la réservation.

Plusieurs personnes peuvent être transportées en même temps, dans le respect des conditions sanitaires en vigueur. Le véhicule pourra donc être amené à faire des détours pour aller chercher d'autres personnes se rendant elles aussi vers un centre de vaccination.

La personne est déposée devant le centre de vaccination et reprise en charge ensuite pour son retour à domicile.

Comment réserver le service ?

Pour réserver, la personne doit d'abord prendre RDV au centre de vaccination le plus proche.

Il est vivement recommandé que le RDV pour la vaccination soit fixé au moins 3 jours à l'avance, et de préférence en heures creuses (10h-16h) ou le samedi, pour assurer la bonne prise en charge du transport par le service.

Une fois qu'elle a son RDV pour la vaccination, la personne contacte Flexcité 95 – TAD vaccination covid19 au 06 15 08 60 40 du lundi au dimanche, de 7h à 19h, munie du jour et de l'heure de rendez-vous pour sa vaccination et de ses coordonnées (adresse, téléphone).

Un rendez-vous sera fixé immédiatement par téléphone pour sa prise en charge vers le centre de vaccination (aller et retour).

Attention le numéro 06 15 08 60 40 n'est destiné qu'à la réservation du transport.

Pour toutes informations sur le dispositif mis en place par le Conseil départemental il convient de contacter la Direction des transports au 01 34 25 30 81 ou par mail à directiondes transports@valdoise.fr

¹ Selon la liste de pathologies rares justifiant une vaccination en très haute priorité contre la COVID-19 (source Ministère des solidarités et de la santé - 13 janvier 2021)